

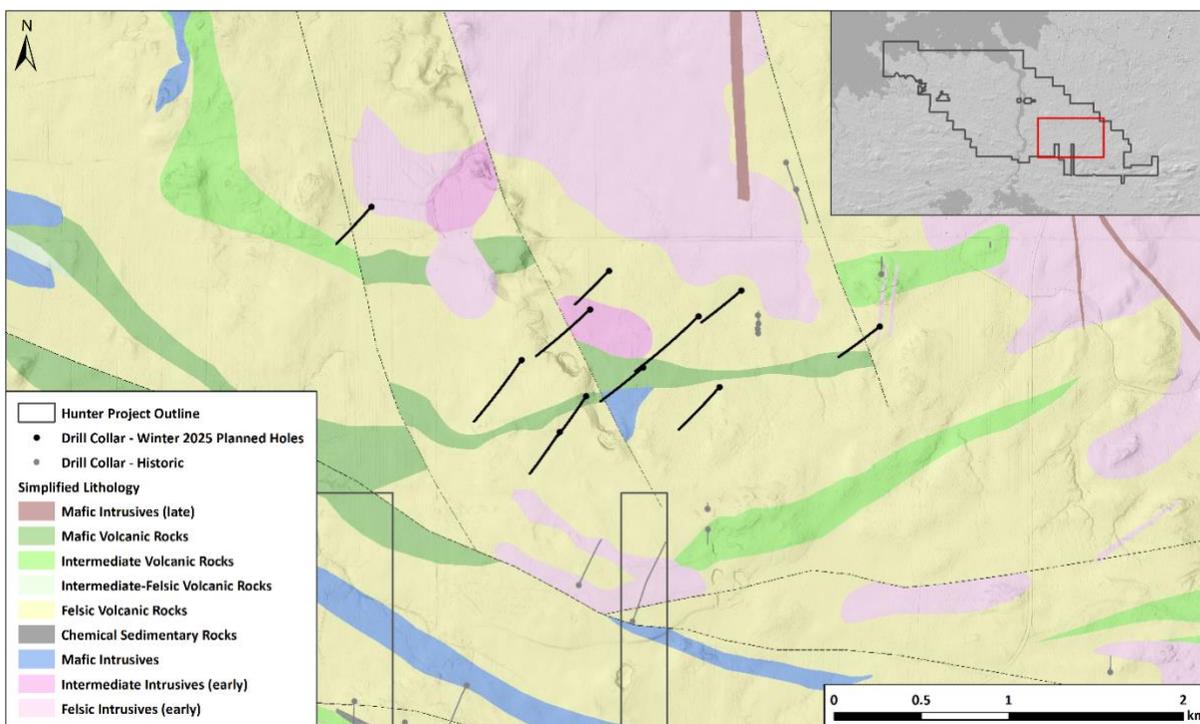
Kenorland débute le programme de forage hivernal 2025 sur le projet Hunter, au Québec

Vancouver, Colombie Britannique, 17 mars 2025 – **Kenorland Minerals Ltd. (TSXV : KLD) (OTCQX : KLDCF) (FSE : 3WQ0)** (« **Kenorland** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer le début du premier programme de forage au diamant sur le projet Hunter, situé dans la ceinture de roches vertes du sud de l'Abitibi, au Québec, et détenu en vertu d'une convention d'option avec Centerra Gold Inc. (« **Centerra** »).

Programme d'exploration d'hiver 2025

La campagne d'exploration de l'hiver 2025 et le budget ont été approuvés par Centerra pour le premier programme de forage du projet Hunter. Le programme comprendra jusqu'à 4 300 m de forage au diamant pour tester les cibles identifiées lors de l'exploration systématique menée depuis 2021. Deux phases de forage sonique en 2022 et 2024 ont permis d'identifier une importante anomalie géochimique multi-éléments Au-Cu-Mo-Ag-W-Bi, à la fois dans le till glaciaire et dans l'échantillonnage du substrat rocheux sur une empreinte de 3,5 par 2,0 kilomètres, où l'altération du substrat rocheux reste entièrement dissimulée sous d'épais déblais. Kenorland reste l'opérateur du Projet et les activités de forage devraient se terminer début avril.

Figure 1. Plan de la zone cible avec l'emplacement prévu des forages



Zones cibles prioritaires

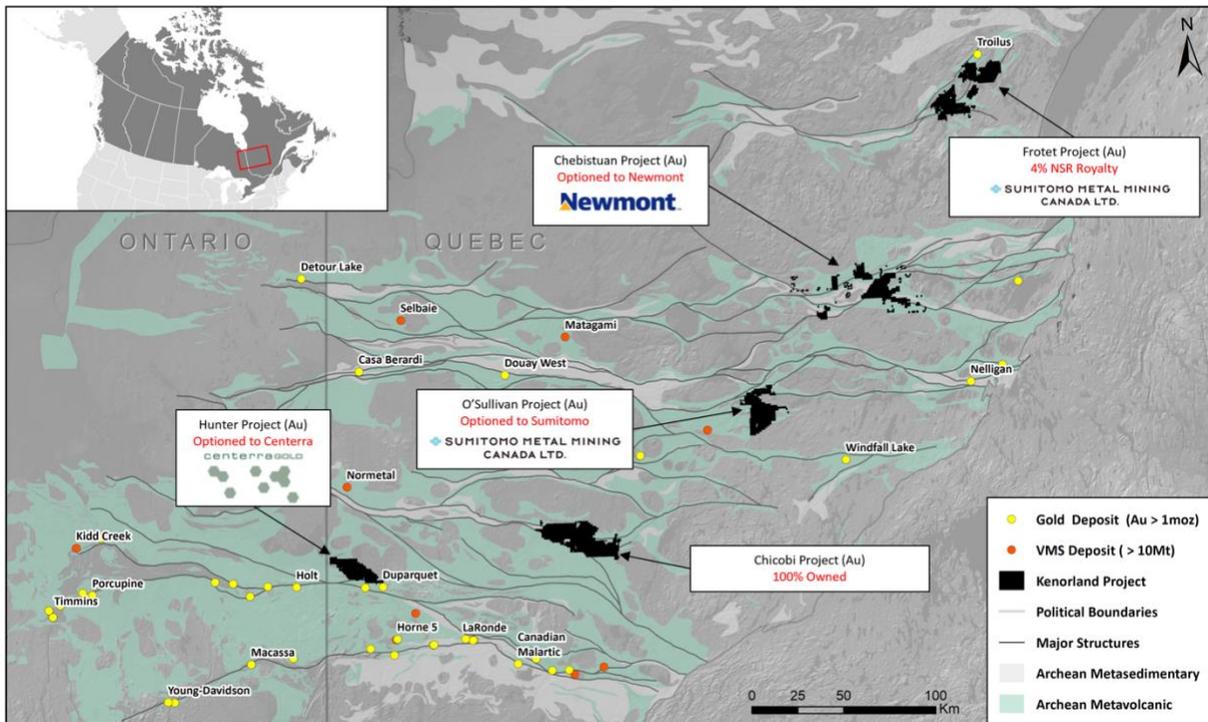
L'exploration systématique de l'ensemble de la propriété du Projet Hunter comprenait un levé VTEM effectué par avion en 2021, suivi d'un programme de forage sonique et d'échantillon de till achevé en 2022. Les zones cibles prioritaires identifiées pour le suivi ont été approfondies grâce à la réalisation d'un levé magnétique aéroporté à haute résolution en 2023, et d'un programme détaillé de forage sonique et d'un levé de polarisation induite (« IP ») en 2024 avant le ciblage des forages.

La géologie sous-jacente de la zone cible comprend une stratigraphie dominée par des roches volcaniques felsiques, dans lesquelles s'intercalent de multiples phases de roches intrusives porphyriques felsiques intermédiaires. Ces phases intrusives sont concentrées dans un couloir structural interprété orienté nord-sud, contemporain du batholite synvolcanique de Poularies. Une altération généralisée de la silice, de l'épidote et de la séricite \pm K-feldspath dans les roches volcaniques et intrusives est associée à des variables de quartz, de sulfure de quartz et de filons de sulfure. La minéralisation en sulfure comprend de la pyrite avec moins de chalcopyrite et de molybdénite, se présentant sous forme de disséminations à grains fins en bulles et filons contrôlés par les veines. La minéralisation dans la zone cible est interprétée comme étant liée à une intrusion, qui peut être synvolcanique (systèmes minéraux de type sulfures disséminés à SMV) ou liée à un magmatisme plus récent similaire au gisement aurifère de Duparquet situé à 6,5 kilomètres au sud, le long de la zone de faille de Destor-Porcupine.

À propos du Projet Hunter

Le projet Hunter couvre 19 262 hectares de titres miniers sur un complexe volcanique felsique situé dans la partie sud de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Ces complexes sont très prometteurs pour les systèmes de type synvolcanique, liés à des intrusions, comme les gisements de classe mondiale Horne et LaRonde. La marge sud de la propriété est sous-tendue par un couloir structural régional de forte déformation orienté est-ouest, une structure en éperon de la zone de faille Destor-Porcupine, propice à la minéralisation aurifère orogénique. La propriété est principalement recouverte de till glaciaire et de sédiments lacustres, ce qui se traduit par une exposition clairsemée du substratum rocheux et par très peu d'exploration systématique en raison des difficultés liées à l'exploration à travers une épaisse couverture sédimentaire glaciaire.

Figure 2. Localisation du Projet Hunter



Le Projet Hunter est réalisé dans le cadre d'un accord d'option de coentreprise (l'« **Accord** ») avec Centerra. En vertu de l'Accord, Centerra peut acquérir une participation initiale de 51 % dans le Projet en engageant un total de 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration minière au plus tard au quatrième anniversaire de l'Accord. Centerra peut ensuite acquérir une participation supplémentaire de 19 % dans le Projet, pour une participation totale de 70 %, en complétant un rapport technique qui établit une ressource minérale d'au moins un million d'onces d'équivalent or au plus tard au quatrième anniversaire de l'exercice de la première option, à condition que Centerra notifie son intention d'exercer la deuxième option dans les 90 jours suivant l'exercice de la première option. Après avoir acquis une participation de 70 %, Centerra et Kenorland formeront une coentreprise pour le Projet. Si la participation d'un des membres de la coentreprise est diluée à moins de 10 %, il échangera sa participation dans la coentreprise contre une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie pour les concessions actuellement libres de toute charge et de 1,5 % pour les concessions actuellement grevées d'une redevance existante.

Personne qualifiée

Cédric Mayer, M.Sc., P.Geo. (OGQ #02385), « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

À propos de Kenorland Minerals Ltd.

Kenorland Minerals Ltd. (TSX.V KLD) est une société d'exploration minière bien financée, axée sur la génération de projets et l'exploration préliminaire en Amérique du Nord. La stratégie d'exploration de Kenorland consiste à faire progresser les projets de nouveaux sites par des levés d'exploration systématiques, échelonnés et à l'échelle de la propriété, financés principalement par des partenariats

d'exploration, y compris des options de coentreprise. Kenorland détient une redevance de 4 % sur le rendement net de fonderie du Projet Frotet au Québec, qui appartient à Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. Le Projet Frotet abrite le système aurifère Regnault, une découverte inexploitée réalisée par Kenorland et Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. en 2020. Kenorland est basée à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de la Société <http://www.kenorlandminerals.com>

Au nom du Conseil d'Administration,

Zach Flood

Président, chef de la direction & directeur

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alex Muir, CFA

Directeur du développement de l'entreprise et des relations avec les investisseurs

Tél +1 604 568 6005

info@kenorlandminerals.com

Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles et des informations prévisionnelles (collectivement, les « déclarations prévisionnelles ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, sont des déclarations prévisionnelles. En général, les déclarations prévisionnelles peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variations de ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront » ou « se produiront » ou « seront atteints ». Les déclarations prévisionnelles impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs divulgués sous la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, qui pourraient entraîner des résultats, des performances, des perspectives et des opportunités réels sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation de ces déclarations prévisionnelles sont raisonnables sur la base des informations actuellement à la disposition de la direction à la date des présentes, les résultats et développements réels peuvent différer sensiblement de ceux envisagés par ces déclarations. Les lecteurs sont donc priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que ces événements se produiront dans les délais indiqués, voire pas du tout. Sauf si la loi applicable l'exige, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prévisionnelle, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.